Pastor Russell's Syndicated Sermons appear weekly in approximately fifteen hundred newspapers in the United States, Canada, Great Britain, South Africa, Australia and Scandinavia, in four languages. Metropolitan cities are not controlled by the Syndicate, hence we are permitted to publish these instructive sermons in the leading newspapers, paying therefor at advertising rates. INTERNATIONAL BIBLE STUDENTS ASSOCIATION.

Un Monde d'Esclaves! La Délivrance est Proche!

Esclaves hypocrites de Mamon et des coutumes — Esclaves ignorants de la crainte et de la superstition — Esclaves impuissants du péché et de la faiblesse — "La liberté des enfants de Dieu" — Esclaves dans la chaire — Esclaves dans les bancs d'église — Esclaves de l'opulence — Esclaves de la pauvreté — Esclaves des passions et des appétits coupables — La voie de la liberté.

Le Pasteur Russell, le 4 juillet, au New York City Temple, West Sixty-Third Street, près de Broadway, a pris pour texte de son sermon: "La création sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu." (Romains 8:21.) Le pasteur a dit:

Tandis que le monde célèbre aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de cette grande nation américaine qui signifie liberté, délivrance et émancipation du joug de l'église et de l'état, prenons chacun de nouveau la résolution de demeurer fermes dans la liberté par laquelle Christ affranchit, et d'être ses serviteurs loyaux et fidèles jusqu'à la mort, dans l'espérance de recevoir "la couronne incorruptible de la gloire."

Bien que nous comprenions que Dieu a promis le rétablissement de la perfection humaine à la création gémissante en général, il importe davantage avec chrétiens de reconnaître la part de liberté qu'ils ont déjà obtenue. (Galates 5:1.) Qu'on ne me prête pas la pensée de vouloir ainsi désigner la grande masse de catholiques et de protestants donnés dans les statistiques pour 400,000,000 de chrétiens. Hélas, non! Cette multitude est déçue. Du point de vue biblique et de par leur aveu, ils n'ont ni part ni lot dans l'église qui est le corps de Christ.

Cette grande masse est dignement figurée par les nations de l'Europe qui guerraient par mercantilisme, les unes pour obtenir et les autres pour conserver la suprématie politique et accès à la richesse mondiale. Sans nul doute, il se trouve des saints dans toutes les nations belligérantes; mais ils sont si peu nombreux qu'ils n'y possèdent virtuellement aucune influence, et ils sont forcés par les autres dans la lutte. La foule de ses chrétiens nominaux ne connaissent personnellement pas Christ, ni ne montrent pas être entrés dans la famille de Dieu par l'engendrement du Saint-Esprit. Tout aussi réellement que les païens d'autres pays, ils sont "sans Dieu et sans espérance." Pourtant une espérance existe pour eux, mais ils l'ignorent.

La responsabilité du clergé et des laïques.

A qui revient la responsabilité des conditions actuelles, c'est-à-dire pour les millions d'hommes en Europe qui luttent comme des démons, chaque armée ayant été déçue à se croire—l'armée du Seigneur et combattant pour Dieu et la justice? Nous pensons que cette responsabilité porte grandement sur les églises de toutes dénominations et surtout sur les chefs religieux, qui assument une grosse obligation en s'intitulant clergé et s'établissant comme dominateurs sur leurs semblables, appelés laïques.

Ces ministres qui dans le monde civilisé comptent plus d'un quart de million, représentent une classe hautement favorisée de l'espèce humaine. La plupart jouissent d'une éducation qui dépasse de beaucoup la moyenne, et aussi de loisirs plus étendues pour étudier et méditer. Comment emploient-ils les merveilleux privilèges, occasions et influences que leur position leur donne, et qui sont rendus plus importants encore en raison de la superstition des foules?

Je reconnais sans réserve qu'ils ne sont pas responsables envers moi, car il est écrit: "Si le serviteur se tient debout ou s'il tombe, cela regarde son maître." Toutefois, il convient parfaitement de se rappeler les paroles du Maître: "Je te juge sur tes paroles, méchant serviteur." (Luc 19:22.) Quelle rétribution terrible semble-t-il, attend ces ministres avoués de Dieu et de Christ, qui, au lieu d'employer les occasions propices à émanciper le peuple de sa servitude d'ignorance, de superstition et d'erreur, s'en servent pour favoriser son esclavage mental!

Partout se voit lâcheté morale.

Le clergé néglige les occasions qu'il a d'inculquer au peuple une plus juste conception des droits de l'homme. Il a propagé la fausseté que les royaumes de ce monde sont des royaumes de Dieu, et que servir le roi c'est servir le Seigneur. Il n'a pas enseigné au peuple le grand patriotisme selon lequel la terre et tout ce qu'elle renferme appartiennent au Seigneur, qui l'a donnée aux enfants des hommes; et que l'égoïsme des réparations nationales et les agressions entre nations sont contraires aux droits de l'homme. Le clergé de tous les pays, supporté par les gouvernements, a en retour soutenu ces gouvernements; et s'il n'a pas dit aux peuples que la voix de l'empereur ou du roi est la voix de Dieu, il ne les a certainement pas désabusés de cette idée qui lui a été imprimée par le clergé des générations passées.

Aujourd'hui que la guerre a éclaté et que les peuples mal guidés luttent aveuglément pour leurs erreurs et leurs fausses conceptions, quelle est l'attitude du clergé? A la solde des gouvernements ou sous leur protection, ne supporte-t-il pas ces gouvernements dont il reçoit l'argent? Ne s'attache-t-il pas à encourager les ambitions de ces gouvernements et à inciter les peuples à la guerre? N'approuve-t-il pas cette devise sur les ceinturons des soldats allemands. "Dieu est pour nous"? N'est-il pas conduit par l'archevêque de Canterbury, en Angleterre, à encourager l'idée que tous les enrôlés s'engagent dans une guerre sainte pour Dieu? Les journaux disent que ce même archevêque sollicite les jeunes gens et les jeunes filles anglais de se marier de bonne heure, afin d'élever de larges familles et qu'il puisse y avoir ainsi un plus grand nombre de soldats chrétiens pour la défense de l'église et de l'état.

La politique et l'hypocrisie se lisent partout dans les actes du monde faussement appelé chrétienté, ou royaume de Christ. Ce ne sont pas là des royaumes de Christ, ni des ministres de Christ, si l'on en juge par cette déclaration du Sauveur: "Vous êtes serviteurs de celui à qui vous obéissez,"—que ce soit Dieu ou Mamon.

Le clergé des pays qui ne sont pas directement mêlés à la guerre prie Dieu, et engage le monde à prier Dieu, d'arrêter la guerre; mais nulle part nous ne voyons suggérer de prédication ou d'enseignement pour montrer justement au peuple que tous les hommes sont frères et que le meurtre est un crime, soit par l'ordre des rois et des empereurs, soit autrement. Qui témoigne ce courage? Qui possède cette fermeté? Personne. Pourquoi? Parce que le vrai christianisme fait défaut.

Les vrais disciples de Christ sont courageux. Jésus les appelle vainqueurs, non flagorneurs, et amis de la paix qui ne luttent pas avec des armes charnelles. Néanmoins, ses disciples doivent nécessairement être des héros qui ressemblent à leur Maître, sans crainte de dire la vérité et n'ayant pas peur de mourir pour cette bardiesse. De quel pouvoir seraient un quart de million de ministres avoués de Christ, s'ils se rangeaient véritablement de son côté, s'ils se faisaient entendre pour lui, et si même maintenant ils confessaient combien ils ont sérieusement égaré le monde sur les choses terrestres aussi bien que sur les choses de l'au-delà!

L'hypocrisie est le plus grand des péchés.

A enjuger par leurs paroles, la grande masse de ceux qui professent être ministres de Christ sont hypocrites. Si en privé on des interroge étroitement, ils avouent qu'ils ne croient pas à la Bible, et ils disent qu'aucune personne instruite ne peut la tenir pour divinement inspirée. Quand on leur demande s'ils ont foi dans une vie future, ils répondent avoir des espérances à ce sujet, qui ne sont pas basées sur la déclaration biblique d'une résurrection des morts, mais sur la philosophie platonicienne que personne n'est mort. A la question s'ils croient en des tourments éternels, ils répondent:—"Certainement non!" Cependant, d'une manière indirecte, ils ont donné à entendre qu'ils y croient, et assurément ils n'ont rien fait pour libérer le peuple de ce cauchemar inventé aux siècles ténébreux, alors que durant douze cents ans les quelques Bibles en existence étaient reléguées dans les cloîtres et au grenier, et que le monde était enseigné par de soi-disant évêques apostoliques prétendant avoir la même autorité d'inspiration que les douze apôtres nommés par Jésus comme ses seuls organes.

Il y avait des meurtriers, des voleurs et des ivrognes au temps de Jésus comme il y en a de nos jours; pourtant le Maître dénonça comme plus grands pécheurs encore les religieux hypocrites de son époque, qui annulaient la Parole de Dieu en lui substituant des traditions humaines, et décevant et égarant ainsi le peuple, en "aveugles qui conduisent des aveugles." Si Jésus parlait aujourd'hui, sa condamnation la plus vive serait contre le clergé, qui paraît s'attacher à maintenir le peuple dans l'obscurité sur les vrais enseignements de la Bible: en lui enseignant l'évolutionnisme et l'incrédulité là où il a quelque instruction, et les erreurs des siècles ténébreux là où il est ignorant. Cette politique semble avoir remplacé l'honnêteté. L'apôtre Paul parle de ces hommes-là comme ayant une conscience flétrie, c'est-à-dire sans scrupule, endurcie. La pratique du mensonge en décevant le monde, en se jouant de la Parole de Dieu, en recourant aux traditions humaines et en flattant les rois et les princes, a apparemment **flétri bien des consciences cléricales.**

Il en est résulté que presque tous les ministres disent: "Nous ne croyons pas à la doctrine des tourments éternels. Nous n'aurions pas nous-mêmes la pensée de tourmenter n'importe qui, et nous n'imaginons pas d'être humain assez dépravé pour désirer la torture à tout jamais de son prochain. Nous ne croyons aucun Dieu capable de cela, et nous doutons qu'un diable se plaise longtemps à de telles souffrances." Leur demande-t-on pourquoi alors ils soutiennent des doctrines de ce genre, et pourquoi ils laissent croire à une telle attitude en public, quelques-uns répondent: "Notre dénomination nous y oblige. Nous préférerions de beaucoup dire la vérité sur l'amour de Dieu et sur les dispositions divines pour la bénédiction des non-élus durant les temps du rétablissement (Actes 3:19-21); mais nous avons mains et pieds liés. Notre subsistance et notre considération parmi les hommes dépendent de notre adhésion à ces doctrines. Nous serions heureux de trouver une issue à cette difficulté pour en être libérés."

D'autres répondent qu'ils ne s'inquiètent pas de leur conscience, par ce que leur dénomination s'est faite responsable de sa doctrine et de ceux qui l'enseignent. D'autres encore disent qu'ils sont haut-critiques et évolutionnistes, mais pensent qu'ils doivent laisser ignorer au public leurs sentiments intimes; que cependant ils espèrent voir bientôt l'opinion publique s'émanciper de l'influence de la Bible, et qu'alors ils seront appelés à prêcher une moralité sans Christ, et s'il est nécessaire sans Dieu.

A l'exemple de Judas.

Un tel échange de l'honneur du Tout Puissant pour l'honneur des hommes et une vie commode, est aussi difficile à comprendre que celui de Judas, qui trahit son Maître pour trente pièces d'argent. La conscience de ces hommes instruits est si émoussée qu'ils ne semblent pas se rendre compte que le blasphème est le plus grave des péchés, et que donner à inférer, directement ou indirectement, que le Dieu de toute grâce, le Père de miséricorde, rôtit 999 sur 1,000 êtres humains, est le pire blasphème qui puisse être imaginé. Nous ignorons jusqu'à quel point Dieu dédaigne ces outrages, mais nous sentons que la position de ces gens là est terrible. Combien je voudrais que quelqu'une de mes paroles contribuât à réveiller leur conscience, et qu'encore à cette heure un sens de dignité et de virilité, sinon de piété, pût triompher chez eux.

Etre affranchi de la servitude.

Le pasteur a dit en suite que le texte du jour, qui contient une des plus grandes promesses faites aux hommes, ne s'applique pas aux vrais chrétiens, mais au monde en général; car les vrais chrétiens ont déjà été affranchis quant à leur cœur et à leur esprit. Les chrétiens pieux, a-t-il assuré, sont rares aujourd'hui, comme d'ailleurs ils l'ont toujours été depuis que le Maître a dit: "Ne crains point, petit troupeau; car votre Père a trouvé bon de vous donner le royaume" (Luc 12:32).

Seulement après que ces derniers auront été perfectionnés par le changement glorieux de la première résurrection, le temps viendra pour affranchir de sa servitude la création gémissante. En d'autres termes, la bénédiction du monde est différée jusqu'à ce que soit complétée la compagnie sainte qui a été recueillie de toutes les nations et dénominations durant les dix-neuf siècles écoulés, et qui est appelée dans la Bible "l'Eglise des Premiers-Nés," "les élus mêmes," "la Femme de l'Agneau," "le corps de Christ," etc.

L'Eternel est Dieu d'ordre. Chacun de ses desseins parfaits s'accomplira d'une manière bien réglée. Six grands jours de mille ans chacun ont déjà passé sur nous, selon les Ecritures, et ils ont été des époques de ténèbres sous un règne de péché et de mort. Pendant ce temps Dieu a permis à notre espèce de faire l'expérience du péché et de noter ses fruits amers, et d'essayer aussi de s'affranchir du péché et de son châtiment, la mort, avec son accompagnement de maux et de douleur. Ce long enseignement de six mille ans ne sera pas en vain, pas plus que ne sera perdue la leçon que "le salaire du péché c'est la mort." L'humanité ne sera pas laissée à la destruction, mais doit être recouvrée. Les milliards d'êtres humains qui gisent inconscients dans la mort, "comme la brute," sont néanmoins l'objet de l'attention, de la sympathie et de la provision divines. Dans le septième jour millénaire, qui est la grand sabbat terrestre, notre race sera secourue.

Durant le règne millénaire du Messie, la création gémissante sera affranchie de la servitude pour avoir part à la liberté complète qui est propre aux enfants de Dieu. Considérez quelles horribles entraves oppriment l'humanité! Voyez son ignorance, sa superstition, ses craintes, ses faiblesses mentales, morales et physiques, avec le résultat de ces conditions déchues: la mort! Considérez les centaines de millions d'hommes vivant aujourd'hui qui ont besoin d'assistance, et les milliers de millions qui gisent inconscients dans la tombe! Leur réveil de la mort n'accomplira pas la résurrection prédite; il signifiera beaucoup plus, c'est-à-dire le relèvement moral et physique de tout ce qui a été perdu en Adam et racheté au Calvaire.

Cela ne veut pas dire un salut universel, excepté au sens promis par la Bible: "Comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ, mais chacun en son rang," ou sa classe (I Corinthiens 15:22, 23). La promesse divine s'accomplira en favorisant l'humanité entière de toutes les occasions de se perfectionner fournis par le Royaume Millénaire. Quiconque refusera sciemment l'offre par Dieu de la vie éternelle, en rejetant ses conditions raisonnables qu'il demandera, sera retranché dans la seconde mort. Mais ceux qui, à la conclusion de l'ère millénaire, auront profité par le Royaume Messianique, seront admis dans la famille divine, et jouiront de toutes les libertés et tous les privilèges possédés par les enfants de Dieu (Apocalypse 21:4; 22:3).

J'offre de nouveau gratuitement, sur requête par carte postale, ma brochure sur "L'Enfer" (en anglais). Elle discute tous les textes bibliques qui contiennent le mot enfer, et aussi certaines paraboles mal comprises. Ecrivez-moi à Brooklyn (N. Y.).

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.

Observations prises samedi à 8 heures du soir.

DIMANCHE 18 juillet 1915.

Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs —Temps clair; vents légers et variables.

TEMPERATURE.

La température d'hier à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la Poste, était comme suit:

Heure—	Température
7 a. m.	82
9 a. m.	88
11 a. m.	91
1 p. m.	94
3 p. m.	96
5 p. m.	92

Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 17 juillet 1915, à la Nouvelle-Orléans:

Heure—	Temp.	Vent.	Pluie.
7 a. m.	82	NW-4	.00
7 p. m.	88	SW-12	.00

A la Recherche de Georges Dufresne.

L'Abeille a reçu de M. L. A. Dufresne, de Fort Pierce, Floride, la lettre suivante: "Ayez l'obligeance de m'aider à retrouver Georges Dufresne qui a demeuré à Salem, Ohio, mais qui est aujourd'hui, introuvable. Une note dans votre journal le déciderait probablement à donner de ses nouvelles. Je ne crois pas qu'il soit à la guerre, car il a 50 ans."

EN OFFRANT

Lyons' Prickly Heat Powder

AU PUBLIC

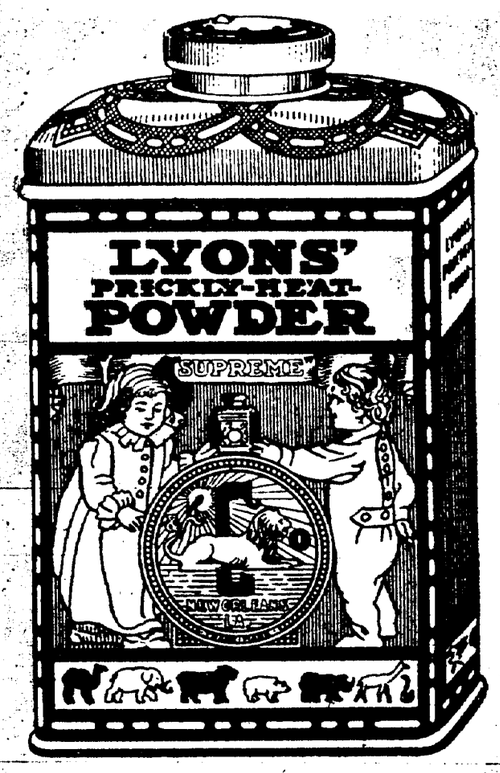

Nous agissons avec pleine connaissance de la vive compétition qui existe dans le placement de ce genre de poudre sur le marché; et nous avons toute confiance et conviction que NOTRE POUDRE EST SANS RIVALE, (1o) dans l'exactitude de la formule; (2o) dans la qualité exceptionnelle des ingrédients; et (3o) dans l'apparence distinctive de son contenant.

Nous n'offrons pas LE PLUS GROS PAQUET pour LA MOINDRE SOMME D'ARGENT—NOTRE produit est la

Poudre de Qualité

préparée pour LES PERSONNES DE BON GOUT, qui insistent sur ce qu'il y a de MEILLEUR, et qui sont prêtes à payer le prix demandé.

Ses QUALITES MEDICINALES, L'ABSENCE DE GRANULES, son POUVOIR COMPLET D'ABSORPTION, L'ELIMINATION DE MATIERES HUILEUSES, tout cela combiné avec son SUAVE PARFUM, en fait la POUDRE PARFAITE—non seulement contre les ECHAUDOULURES, et pour éliminer les odeurs de la TRANSPIRATION, mais aussi pour tous les USAGES DE LA TOILETTE. Et la CANETTE,—le contenant, est à la HAUTEUR DE LA POUDRE; une canette unique de genre par son dessin, et par son coloris, le plus attrayant que l'on puisse voir sur aucune des boîtes offertes en vente.

Attendez que votre bébé voie le Lion qui occupe le milieu de la décoration; attendez qu'il aperçoive les figures d'animaux qui ornent tout le tour de la bordure. Il nous semble entendre les petits cris de joie enfantine et voir sur votre visage le large sourire de contentement,—un sourire qui s'accentuera et qui demeurera quand vous aurez constaté tout le bien que la poudre a fait à votre bébé en lui enlevant l'irritation et les démangeaisons de son cher petit corps.

Cette poudre est parfaite, aussi, pour l'usage général de la toilette, pour faire disparaître les mauvaises odeurs, et pour rafraîchir les pieds fatigués. Vous ne l'échangerez pas, alors, pour aucune autre poudre, à n'importe quel prix.

25 CENTS A TOUS LES COMPTOIRS DE PARFUMERIE, OU VOUS L'OBTIENDREZ CHEZ LES PROPRIETAIRES ET LES FABRICANTS.

I. L. LYONS & CO., Limited

New Orleans, La.

23 mai—10 dim—at

LOUISIANE ET MISSISSIPI

Suite de la 1ère page

enlevé 300 livres de cuivre de hangars de la scierie "Louise," hier soir.

Yazoo City, 17 juillet. — Marvin, nègre de très mauvaise réputation qui s'était enfui de Holly Bluff après avoir attenté à la vie de M. J. S. Barbour, a été appréhendé ici par le shérif Strickland et incarcéré.

Magnolia, 17 juillet. — Plusieurs nègres trouvés coupables de vols de marchandises à la filature de coton de Magnolia ont été condamnés, par le juge Felder à six mois de prison.

Laurel, 17 juillet. — Plus de doute sur l'étonnante dureté de la boîte crânienne du nègre. Ce matin un jeune noir a été heurté par une auto qui filait à grande vitesse. La machine a frappé le négrillon à la tête. On s'attendait à relever un cadavre, mais à la surprise de spectateurs le petit nègre s'est relevé se plaignant d'un fort mal de tête. On l'a amené à l'hôpital et après examen les médecins ont demandé si l'auto avait besoin de soins.

NOUVELLES DE WASHINGTON

Suite de la 1ère page.

sons saisies par les croiseurs anglais dépend, non des décrets de cours avales de prises de l'Angleterre, mais du droit des citoyens américains se basant sur la loi internationale.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Washington, 17 juillet. — Le président Wilson sera de retour lundi, de sa villégiature, et s'occupera en collaboration avec le secrétaire Lansing de rédiger une note à l'Allemagne touchant l'affaire du "Lusitania." Cette note renouvellera les déclarations des droits des citoyens américains voyageant dans la zone de guerre.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Washington, 17 juillet. — Les nouvelles du Mexique sont sans grande importance aujourd'hui. A l'interrogatoire ce matin du Gén. Ricardo Gomez Robelo, devant le commissaire des Etats-Unis à El Paso, Texas, pour avoir conspiré aux Etats-Unis contre le Mexique, en violation de la neutralité américaine, il a été prouvé que le Gén. Orozco, partisan de Huerta comptait sur une attitude passive du gouvernement des Etats-Unis, pour lancer sa contre-revolution.

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "A," No. 112,403, Succession John J. Archer, et als., vs. Thomas L. Archer, et als.

VENTE EN PARTAGE.

COIN DE COMMERCE ETABLI, 3232 RUE LAUREL. PROPRIETES RESIDENTIELLES BIEN LOUEES.

900-902 rue Pleasant
904-906 rue Pleasant
914-916 rue Pleasant

909-911 rue St Andrew
804-806 Rue Ste. Mary

832 rue Pleasant
826-828 rue Pleasant
3236-3238 rue Laurel

A L'ENCRERE, JEUDI 19 AOUT 1915.

DEANO et MURPHY, G. L. Deano, encanteur, bureau 739 rue Union.

Sous et en vertu d'un jugement de l'Honorable E. K. Skinner, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, actuellement en villégiature, le dit jugement lu, et rendu en cour ouverte, le 1er juillet 1915, et signé en cour ouverte le 8 juillet 1915, le dit ordre étant adressé à G. L. Deano, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, **à midi**, le jeudi, 19 août, 1915, la propriété suivante décrite à savoir:

1er—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet bornée par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "A," sur un plan dressé par Louis H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, et annexé pour référence à un acte passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, dans et pour cette paroisse, daté le 12 juillet 1872 d'après lequel le dit lot forme le coin des rues Pleasant et Laurel, et mesure vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne en arrière, quatre-vingt cinq pieds de profondeur et de front sur la rue Laurel, et quatre-vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profodeur sur la ligne qui le sépare du lot "B," sur le dit plan.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les numéros municipaux 900-902 rue Pleasant, comprenant un cottage double de 5 chambres de côté; eau de la ville.

2me—Un certain lot de terrain, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Constance, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B" sur un plan de subdivision tracé par L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1872, annexé à un acte de partage daté le 12 juillet 1872, passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Pleasant, vingt-neuf pieds, quatre lignes sur la ligne à l'arrière, quatre-vingt trois pieds, onze pouces et quatre lignes, sur la ligne du lot "A," et quatre-vingt deux pieds, trois pouces sur la ligne qui le sépare du lot "C."

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 904 et 906 rue Pleasant, et comprenant un cottage double de 4 chambres de côté; eau de la ville.

3me—Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Constance et Laurel, faisant face à la dite rue Pleasant quarante huit pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-dix pieds; étant l'entière façade du lot No. 5, et dix-neuf pieds de la façade du lot No. 4, touchant au dit lot No. 5, d'après le plan à décrire plus bas, comprenant cette portion des dits lots reculés de leur façade à un point 110 pieds de profondeur, comme plus haut dit, et aussi cette portion du lot No. 6 du dit plan, qui constitue son entière largeur de vingt-neuf pieds, plus ou moins, commençant à un point au centre de sa façade largeur, dans le dit lot de quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces de sa façade sur la rue Pleasant, et courant en arrière à un point au centre de sa largeur par là dans le dit lot cent dix pieds de sa dite façade, étant une portion du dit lot prise de sa profondeur moyenne de vingt-cinq pieds et trois pouces, toutes mesure Américaine: la portion de terrain ici décrite est une partie de chacun des lots numérotés 4, 5 et 6, d'un plan tracé par W. G. Lathan, ancien notaire, de cette ville, daté le 26 avril 1845, et déposé dans le bureau du dit ancien notaire, W. G. Lathan.

Les bâtisses et améliorations qui y appartiennent sont désignées par les numéros municipaux 914-16 rue Pleasant, et comprenant une maison double à deux étages, retirée, 8 chambres de côté, et salle de bain.

4me—Un certain lot de terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les Nos. municipaux 909-11 rue St. Andrew, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. 22, dans l'Ilet No. 106, borné par les rues St. Andrew, Ste. Mary, Laurel et Constance, sur un plan de C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, déposé comme plan No. 53 dans le livre des plan No. 2, au bureau de W. Christy, ancien notaire, lequel lot mesure vingt-neuf pieds, onze pouces de face sur la rue St. Andrew par une profondeur de cent vingt pieds et comprenant un arrière double à deux étages, retiré avec 7 chambres de chaque côté; eau de la ville.

5me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située, étant et dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Mary, Annunciation (anciennement Jersey), St. Andrew et Laurel, désignée par le No. 2 sur un croquis annexé à un acte d'hypothèque aux archives de S. Magner, ancien notaire public de cette ville, daté du 19 avril 1899 et mesurant d'après le dit croquis 35 pieds, onze pouces et deux lignes et demie de façe sur la rue Ste. Mary, sur une profondeur de cent-vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes, laquelle portion de terrain forme une partie de l'original lot de terrain désigné par le No. 16 sur un plan de quatre-vingt trois lots de terrain tiré par J. Pillet, ancien voyer, déposé au bureau de William Christy, anciennement notaire public de cette ville. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent étant désignés par les Nos. municipaux 804-806 rue Ste. Mary, et comprennent un cottage double rehaussé, retiré, 14 chambres et rez de chaussée en tout; à l'épreuve des rats.

6me—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Pleasant et Toledano, formant le coin des rues Laurel et Pleasant, désignée par la lettre "B" sur un plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, et mesurant d'après le dit plan trente pieds de face sur la rue Laurel, par une profondeur et face à la rue Pleasant de soixante-deux pieds et huit pouces, trente pieds de largeur sur le derrière et soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté la séparant du lot "X" sur le dit croquis; la dite portion de terrain étant prise de la portion de face du lot désigné par le No. 11 sur un plan tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, daté du 7 mai 1873. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par le No. municipal 3232 rue Laurel, et comprennent un bâtiment en briques à deux étages avec grand magasin et cinq chambres pour ménage, bain, canalisation et à l'épreuve des rats.

7me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le même district et ilet, que la propriété décrite sous sixièmement, désignée par la lettre "C," d'après le plan ci-dessus fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, lequel dit lot commence à une distance de soixante-deux pieds, huit pouces du coin de la rue Laurel, et mesure vingt-sept pieds, un pouce de face sur la rue Pleasant, vingt-sept pieds deux pouces, sur le derrière en largeur, par une profondeur de soixante pieds, deux pouces en une ligne sur la ligne de côté qui le sépare du lot "D" et soixante pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté le séparant des lots A et B; la dite portion de terrain étant formée par une part des lots Nos. 13 et 14 sur un croquis tiré par J. A. D'Hemecourt voyer de la ville, daté du 7 mai 1873. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 832 rue Pleasant, et comprennent une résidence simple à deux étages contenant 6 chambres et bain, à l'épreuve des rats, canalisation.

8me—Une certaine pièce ou portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le même district et ilet que la septième et sixième propriété décrite ci-dessus, la dite portion de terrain commençant à une distance de quatre-vingt neuf pieds, neuf pouces du coin de la rue Laurel, et désigné par la lettre "D" sur le plan ci-dessus mentionné, par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, lequel lot mesure trente pieds, cinq pouces de face sur la rue Pleasant, trente pieds, deux pouces de largeur sur le derrière sur soixante pieds, deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles; le dit lot formant l'extrême arrière des lots Nos. 13 et 14 sur un croquis tiré par J. A. D'Hemecourt, voyer de la ville, daté du 7 mai 1873. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 826-828 rue Pleasant, et comprend un cottage double, 3 chambres de chaque côté; à l'épreuve des rats.

9me—Une certaine pièce ou portion du terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet que les sixième, septième et huitième propriétés décrites ci-dessus; la dite portion de terrain étant désignée par la lettre "A" sur le plan mentionné ci-dessus de par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté du 16 juin 1915, et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Pleasant, et mesure trente pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Laurel, la même largeur sur le derrière, par soixante-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot "B" et soixante-deux pieds, onze pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent sont désignés par les Nos. municipaux 3236-38 rue Laurel, et comprennent un double cottage, 3 chambres de chaque côté, à l'épreuve des rats.

Conditions — Un tiers ou davantage comptant, balance pour un, deux ou trois ans à 7 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses d'hypothèques habituelles; l'acheteur n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour ou l'acte sera passé; le ou les acheteurs devront payer pour les actes de vente devant E. M. Stafford, notaire public, et assumer tous les impôts pour l'année 1915 et payer l'impôt de revenu, en dessus du prix d'adjudication. Les acheteurs devront déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec Deano et Murphy, encanteurs.

E. M. STAFFORD,
H. W. ROBINSON,
HOWELL CARTER, JR., et
WILLIAM H. PASCOE, Avocats.
juil 15 16 sont 7 8 15 16